

FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE : Prévention et gestion



ALAIN ANTOINE
CABINET D'AVOCATS



DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR
1 journée

LIEU DE LA FORMATION :

Bâtiment Lizine SAVANNA
Centre d'affaires
14, rue Jules Thirel – ST
PAUL

ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations
sont accessibles aux
personnes en situation de
handicap et la salle de
formation est adaptée aux
PMR.

Pour plus d'informations,
merci de contacter Mme
Gladys TCHOUTA au 06
93 40 27 33 ou par mail
[formation.antoine@avocat
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat.reunion.fr)

NOUS CONTACTER :

☎ : 02 62 21 46 00

✉ :
[formation.antoine@avocat
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat.reunion.fr)

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Comprendre le cadre juridique des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP).
- Identifier les facteurs de risques professionnels.
- Mettre en place une démarche de prévention efficace.
- Expliquer la notion de faute inexcusable et ses conséquences juridiques.



PROGRAMME DÉTAILLÉ :

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation :

- LE CONTEXTE JURIDIQUE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES
- LES FACTEURS DE RISQUES EN ENTREPRISE
- LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- LA GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES
- LA NOTION DE FAUTE INEXCUSABLE ET SES CONSÉQUENCES JURIDIQUES

16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00 : Fin de la formation

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation

